

Laon, le 26 mars 2021



M. Michel LALANDE

**Préfet de région Hauts de France
Préfet du Nord**

Monsieur le Préfet,

Vous exécutez les décisions du gouvernement s'agissant de la réforme de l'administration territoriale de l'État. Ainsi, vous avez ordonné à l'ensemble de nos administrations de réaliser la création des DDETS au 1^{er} avril 2021.

Le jeudi 18 mars 2021, M. le premier ministre est intervenu pour expliquer que les Hauts-de-France, l'Île-de-France et 7 autres départements sont assujettis à de nouvelles règles de privation de liberté et de circulation en raison de la saturation des services de réanimation de ces territoires par des patients COVID. Ce discours a été renforcé lors de l'allocution du 25 mars 2021 par M. le Ministre de la Santé, Olivier Véran.

Le gouvernement durcit ses mesures attentatoires aux libertés fondamentales parce qu'il y a un risque de mort et de contamination à l'ensemble des résidents de ces territoires. Ces contaminations, plus que de tuer, peuvent mettre en panne une partie des activités pendant les périodes de soin et de guérison, ou pendant les quarantaines de précaution.

La France a fait le choix de préserver son activité économique au préjudice de son activité sociale. La CGT a beaucoup à dire sur ce choix politique ; mais ce n'est pas l'objet de notre saisine.

Afin de créer les DDETS vous estimez qu'il est important de procéder au regroupement des agents provenant des DIRECCTE et des DDCS. Ces regroupements impliquent des déménagements de matériels bureautiques et informatiques, d'archives et des agents eux-mêmes. Les services supports, dont le SGCD, sont mobilisés autour de ces déménagements.

La CGT constate qu'aucune évaluation du risque sanitaire auxquels seront exposés les agents, les déménageurs ainsi que leurs services supports n'ont été évalués. Il est donc possible qu'un chef de gouvernement relate les exceptionnelles tensions sanitaires tout en laissant des agents devoir manipuler des archives, des matériels, provoquant poussières et autres nuisances dont la plus évidente pour nous : risque sanitaire important dans une opération qui n'a aucun caractère d'urgence.

La CGT vous sollicite donc pour ajourner la mise en œuvre des DDETS dans les Hauts-de-France.

Précisons que pour comparer, comme les services n'ont jamais voulu entendre les « récriminations » des représentants du personnel, les SGC actuellement fonctionnent avec des agents qui exercent les mêmes missions qu'ils avaient à exercer avant la mise en place du SGC. Aucun outil, aucun matériel, aucune formation ne permet de mettre en œuvre la compétence transversale du SGC. Les carences de ce service sont si nombreuses qu'elles en deviennent ridicules. Le SGC, a ce jour, il n'y avait aucune plus-value, aucun intérêt à le mettre en œuvre si ce n'est à faire faire à l'administration un acte d'un amateurisme sans égal. Les cadres des SGC quant

à eux débordent d'informations parfois contradictoires et ne peuvent réfléchir et prendre le recul nécessaire à une mise en œuvre du SGC tel que défini ; ils sont soumis à une tension inhumaine de notre point de vue.

La DDETS est menée de la même manière. Il n'y a donc aucune réalité, aucun argument qui permette de définir une quelconque urgence à agir. Cette suspension permettrait aux services concernés de prendre le recul nécessaire et de vous faire des propositions issues de ce trimestre de mise en œuvre du SGC sans pour autant exposer les agents concernés, notamment des SIC, à un quelconque risque.

La CGT vous sait gré, Monsieur le Préfet, de l'expression de ses sentiments les plus républicains.

Les représentants CGT
des fonctionnaires État
des Hauts de France

- M. Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT ;
- M. Jean-Marc CANON, Secrétaire général de la CGT-UFSE ;
- Mme Frédérique LANDAS, Secrétaire générale du comité régional CGT Picardie ;
- M. Georges BOULENGER, Secrétaire général du comité régional CGT Nord Pas-de-Calais ;
- M. Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur ;
- M. Olivier JACOB, Directeur de la Modernisation de l'Administration Territoriale ;
- M. Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne ;
- Mme Corinne ORZECZOWSKI, Préfète de l'Oise ;
- M. Louis LE FRANCE, Préfet du Pas-de-Calais ;
- Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Somme.